Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260420-2026_25-DE

Guémené-sur-Scorff

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 3

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 20 avril 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU (arrivée à 19h55), Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Perrine SIMON (pouvoir à Monsieur Orjubin), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Absent, excusé : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Rivalan)

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MAUBIAN

---

25. Patrimoine communal
2 rue Bellevue

Vu la délibération 67 du 26 novembre 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, sur ce sujet, avait décidé de surseoir à sa décision, une nouvelle offre ayant été déposée juste avant.
La commune dispose de deux offres écrites, dont une seule au prix fixé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
ACCEPTE l'offre de la SCI DAPA, pour laquelle la commune a obtenu des précisions sur le projet, pour un montant de 185 000 €.
CHARGE Monsieur le Maire de finaliser cette transaction.
DIT que la transaction devra être effective avant le 31 décembre 2026.
AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte notarié de cession du bien immobilier.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF * 56160 (Morbihan) *

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN